Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil régional spécial :

N° NV531 - 28 JANVIER 2016

SOMMAIRE

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France

201628-0001 - décision portant délégation de signature ponctuelle pour la vente d'un bien à Poissy

201628-0002 - décision portant délégation de signature ponctuelle pour la vente d'un bien à Paris 9° Avenue Trudaine

PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 201628-0001

Signé le jeudi 28 janvier 2016

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France

décision portant délégation de signature ponctuelle pour la vente d'un bien à Poissy

CCI PARIS ILE-DE-FRANCE

DECISION

Le Président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris – Ile-de-France,

- Vu l'article R 711-68 du code de commerce ;
- Vu le règlement intérieur de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France ;
- Vu la délibération adoptée par l'assemblée générale de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France le 10 décembre 2015 autorisant la vente de l'ensemble immobilier situé 11 rue Charles-Edouard Jeanneret à Poissy et habilitant son président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de cette délibération,
- Vu la délibération adoptée par l'assemblée générale de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France le 7 janvier 2016 autorisant le Président Jean-Paul VERMES à exécuter toutes décisions dûment autorisées par les assemblées générales antérieures,

Décide :

Sur proposition du Directeur Général,

- de donner délégation à Richard BENAYOUN, Directeur du patrimoine et de l'immobilier, pour signer, dans les conditions définies par l'Assemblée générale du 10 décembre 2015, les actes nécessaires à la réalisation de la vente de l'ensemble immobilier à usage de bureaux situé dans le Technoparc de POISSY, sis 11 rue Charles-Edouard Jeanneret à Poissy.

En cas d'absence ou d'empêchement de Richard BENAYOUN, il est donné délégation de signature, dans les mêmes conditions et dans l'ordre où ils sont cités, à Jean-Claude SCOUPE, Directeur général adjoint en charge de l'administration générale, et à Etienne GUYOT, Directeur général.

Fait à Paris, le 28 janvier 2016

Jean-Paul VERMES

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 201628-0002

Signé le jeudi 28 janvier 2016

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France

décision portant délégation de signature ponctuelle pour la vente d'un bien à Paris 9° Avenue Trudaine

CCI PARIS ILE-DE-FRANCE

DÉCISION

Le Président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France,

- Vu l'article R. 711-68 du code de commerce ;
- Vu le règlement intérieur de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France ;
- Vu la délibération adoptée par l'assemblée générale de la CCI de Paris le 18 mars 2010 ;
- Vu la délibération adoptée par l'assemblée générale de la CCI de Paris le 2 décembre 2010 ;
- Vu la délibération adoptée par l'assemblée générale de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France le 3 janvier 2013 autorisant le Président à exécuter toutes décisions dûment autorisées par les Assemblées générales antérieures de la CCI de Paris, de la CCI de Versailles, Val d'Oise / Yvelines et de la CRCI Paris – Ile-de-France ;
- Vu la délibération adoptée par l'assemblée générale de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France le 7 janvier 2016 autorisant le Président Jean-Paul VERMES à exécuter toutes décisions dûment autorisées par les assemblées générales antérieures ;

Décide :

Sur proposition du Directeur Général,

- de donner délégation à Richard BENAYOUN, Directeur du patrimoine et de l'immobilier pour signer les actes nécessaires à la réalisation de la vente du bien immobilier sis 39, avenue Trudaine, rue Condorcet et 1, rue Bochart de Saron à Paris 9°, propriété de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France, dans les conditions et suivant les modalités fixées par délibération adoptée par l'assemblée générale de la CCI de Paris le 18 mars 2010.

En cas d'absence ou d'empêchement de Richard BENAYOUN, il est donné délégation de signature, dans les mêmes conditions et dans l'ordre où ils sont cités, à Jean-Claude SCOUPE, Directeur général adjoint en charge de l'administration générale, et à Etienne GUYOT, Directeur général.

Fait à Paris, le 28 janvier 2016

Jean-Paul VERMES

Diffusion : bénéficiaires - site www.cci-paris-idf.fr - recueil des actes administratifs de la préfecture de région Ile-de-France